

# Contournement autoroutier d'Arles

## Groupe de travail thématique

### « Nuisances sonores » séance n°2

7 septembre 2012

### *Éléments de synthèse*

Liste des participants .....	1
Ordre du Jour .....	2
Synthèse des échanges .....	2
Prochaines échéances .....	5

## Liste des participants

MASSON Jean-Luc, Ville d'Arles

LEPESANT Sylvia, Ville d'Arles

QUIGNARD Jacqueline, Ville de Saint-Martin-de-Crau

PETITJEAN Daniel, Ville de Saint-Martin-de-Crau

HENRY Mireille, Ville de Saint-Martin-de-Crau

JACQUOT Rémy, Ville de Saint-Martin-de-Crau

CHATZOPOULOS Magali, DDTM13CAILLOT

Jean-Marie, Comité Communal de Concertation

GAILLAND Rémi, Comité Communal de Concertation

BARANGER Francis, ADESM

BETTONI Serge, ADESM

RIGONI Pierre, Délégué du Quartier des Manades

FERRIERE Philippe, Représentant du Quartier des Manades

FERRAND Alain, Représentant du Domaine du Lac

LAVIGNE Jean-Marie, Représentant de quartier (Saint-Martin-de-Crau)

ROCHAT Nadine, CIQ Tête de Camargue

LEMEUR Michel, CIQ de la Roquette

LAUGIER Albert, ASSPB

QUAIX Gérard, CIV de Raphèle

BREYSSE Jean-Claude, CIQ de Pont de Crau

FABRE Nadia, DREAL PACA

BLANC Philippe, DREAL PACA

NOIR Florian, BET Acouphen

GUITTAT Pascal, BET Acouphen

LUNAIN David, CETE Méditerranée

PERICHON Blandine, Nicaya Conseil

## Ordre du Jour

- Rappel du processus engagé
- Points de mesures de l'état initial
- Modalités de l'étude acoustique
- Prochaines séances

## Synthèse des échanges

En introduction la DREAL PACA a présenté un rappel du processus engagé ainsi que la synthèse de la précédente séance de travail. L'objet principal de la présente séance était de présenter et de valider le plan des mesures d'état initial proposé par le BET ACOUPHEN.

## Campagne de mesures de l'état initial

- La campagne de mesures va permettre de caractériser l'état de l'ambiance sonore actuelle (septembre 2012). Cet état initial constituera le référentiel « zéro » qui permettra notamment de caler la modélisation informatique qui sera faite des nuisances sonores que générera la future infrastructure.
- Le référentiel intégrera :
  - **les données météo fournies par Météo France.** Ces données permettront de corréler les niveaux de bruits mesurés avec les conditions aérologiques et ainsi de mieux interpréter les résultats obtenus. Dans le cas où les mesures seraient menées dans une période non représentative des situations les plus pénalisantes (notamment par Mistral), des mesures complémentaires pourraient être programmées.
  - **les données de trafic** qui vont permettre de corréler les niveaux de bruit mesurés avec le trafic à l'origine de la nuisance sonore (en termes de nombre de véhicules et de types de véhicules : VL ou PL).
  - Le modèle informatique permettra ensuite de faire une simulation des nuisances sonores de la future infrastructure en retenant des niveaux de trafic à long terme (2040) et une vitesse réglementaire de 130 km/h. Cette approche et ces hypothèses permettront d'appréhender les nuisances sans les minorer.
- Certains participants souhaiteraient qu'une comparaison soit faite à partir des données de trafic et de mesures de l'état initial de 2005 extrapolées jusqu'à

aujourd'hui. Ainsi ces dernières pourraient être comparées ensuite au relevé de mesures de septembre 2012 et intégrées au rapport final des études acoustiques. L'ADESM demande à ce qu'au moins un point de mesure soit positionné à l'identique de ce qui avait été fait en 2005. La comparaison des mesures de 2005 et de 2012 devrait notamment permettre de mieux appréhender l'accroissement des nuisances sonores constaté par les riverains.

*Le bureau d'étude acoustique s'engage à regarder la faisabilité technique et méthodologique de cette demande.*

## Points Sensibles évoqués

### Prise en compte du « vécu »

- Le ressenti des personnes peut être différent des données objectives qui correspondent à une moyenne de bruit qui pourra pondérer des pics de bruit.

### Données météo

- Les participants soulignent une grande sensibilité au vent Sud/Sud Est (notamment sur St Martin de Crau). Il est demandé par certains participants que, des mesures soient faites avec des conditions de vent Sud-Est sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Une telle demande n'est pas formulée sur la commune d'Arles.
- Les points de mesures PF1, 3, et 4<sup>1</sup> (proposé par le bureau d'étude technique ACOUPHEN) ainsi que les points supplémentaires proposés par la ville de Saint-Martin-de-Crau permettront plus particulièrement d'évaluer la contribution sonore de la RN113 par régime de vent de Sud-Est
- Il est à noter que par jour de Mistral, le bruit de la route est beaucoup moins perçu par les habitants de Saint-Martin-de-Crau.

## Mesures de protection

- Les règles et principes de traitement des nuisances sonores diffèrent selon que l'infrastructure est une route nouvelle (tracé neuf) ou bien le réaménagement sur place d'une route existante.
- La ville de Saint-Martin-de-Crau exprime son souhait que soient intégrées au projet des protections sonores à la source (mur ou merlon) sur la section du projet qui longe au Sud la ville.

La DREAL rappelle que l'implantation, la définition et le dimensionnement de protections sonores doivent respecter la réglementation en vigueur. Les protections ainsi réclamées par la ville de Saint-Martin-de-Crau devront par conséquent être justifiées, ce qui est un des objets des études à venir.

---

<sup>1</sup> Cf. plan des points de mesures proposés joint.

- ❑ Certains participants notent un fort sentiment d'injustice vis-à-vis des pré-requis imposés par la réglementation (critère d'antériorité et nature des travaux en particulier) qui conditionnent la mise en place de protections acoustiques (l'exemple est donné d'un mur antibruit installé route de Salon pour protéger une habitation (mas) et non pour le lotissement voisin qui dispose « seulement d'une butte »). Il est souligné qu'il risque d'être difficile d'expliquer et de faire accepter le fait que certaines habitations soient protégées et d'autres pas.

## Programme proposé

- ❑ **Points de mesures proposés par le bureau d'étude Acouphen**
  - Les différents points de mesure proposés ont été détaillés et ajustés avec l'ensemble des participants (localisation plus fine, détail du nom des propriétaires concernés, ...).
  - Sur St Martin : le PM2 va être décalé ; le PM4 sera légèrement décalé à l'Ouest ; le PF7 sera remplacé par un point de mesure chez M. Arnaud Freynet, chemin des paluns, ...
  - Les points de mesures proposés sur Arles sont validés.

→ Cf. plan des points de mesures ajustés joint à la présente synthèse.
- ❑ **Points de mesures supplémentaires**
  - Cinq points de mesures ont été demandés sur Saint-Martin-de-Crau et le secteur des Ferrades
    - 11 Rue de la Transhumance
    - Maison Aquí Sian Ben (ZA de Cabrau)
    - Rue des Manadiers (M. et Mme Della Chiesa)
    - Domaine du Lac (déplacement du PM2 initial)
    - Immeubles récents Les Ferrades (rue du Marais et rue de la Pégoulade)
  - Un point est proposé par le CIV de Raphèle (chemin des paluns) ;
  - Un point a été proposé dans le secteur de Plan du Bourg par l'association Sud Semestre Plan du Bourg, chemin de la Montcaldette (M. José Gonzales).
- ❑ **Les campagnes de mesures se dérouleront en deux temps**

Si les conditions climatiques le permettent :

  - Du PF9 (intersection du chemin de la Draille Marseillaise et du 643 chemin St Antoine) au PM15 (chemin des Avergues, Gimeaux) du 12 au 15 septembre 2012
  - Sur Saint-Martin-de-Crau et Raphèle du 17 au 19 septembre 2012.
- ❑ Les membres du groupe de travail demandent que les dates des différentes interventions leur soient communiquées par mail au moment des points de mesures. Les riverains concernés seront préalablement prévenus par le bureau d'études pour fixer un rendez-vous pour l'installation du matériel de mesure.

## Prochaines échéances

- ❑ Un « atelier bruit » va être mis en place afin d'approfondir la connaissance du groupe de travail en matière de bruit (représentation du bruit, mesures, modèles, calculs, etc.). Cet atelier (séance n° 3) permettra aux représentants du groupe de travail d'informer les CIQ et CIV de façon plus précise.

**Cet atelier se déroulera le 6 décembre prochain à 9h30 Maison des associations à Arles**

- ❑ Les résultats et présentation des campagnes de mesures seront présentés au cours d'une 4<sup>ème</sup> séance de travail début 2013.